

GUIDE DES REINSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE

INFORMATIONS UTILES

Une réinscription en 2 étapes:

1 - Vous connecter sur le serveur extranet usager iMuse du 13 au 30 juin 2020 et procéder à la réinscription et au(x) choix de(s) cours.

Sur le site de la
Ville de Limoges

La réinscription en ligne via le portail des usagers du conservatoire ainsi que la procédure « réinscription en ligne pas à pas » sont accessibles dans la Rubrique « En savoir plus ».

Les plannings des cours sont accessibles dans la Rubrique « En savoir plus ».

2 – importer sur le serveur ou retourner au service scolarité, avant le 30 juin, les pièces justificatives suivantes :

- La photocopie d'un justificatif de domicile (facture énergie, quittance de loyer, taxe d'habitation...)
- L'autorisation (mineur ou adulte) complétée, datée et signée que vous trouverez dans la rubrique « en savoir plus »
- Formulaire d'inscription à la médiathèque (idem)
- Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse au conservatoire.

Pour les allocataires (CAF, MSA) :

- Attestation de quotient familial

Pour les non allocataires :

- Avis d'imposition 2019 sur revenus 2018 (avis d'imposition des 2 parents pour les mineurs)

Attention :

En cas de non communication de l'attestation de quotient familial ou des avis d'imposition, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les pièces justificatives sont téléchargeables dans la Rubrique « Télécharger ».

Date de la rentrée :

Le 14 septembre pour tous les élèves. Tous les cours débuteront cette semaine.

Précisions sur les cursus et consignes particulières

NOUVEAU :

Pour les élèves pratiquant deux spécialités, merci d'indiquer le choix de votre discipline prioritaire sur le serveur dans l'onglet « élève/identité » (en cas de conflit d'emploi du temps, les cours de cette discipline sont prioritaires).

→ Eveil artistique :

Destinés aux élèves de 6 ans. Il s'agit à la fois d'un éveil à la musique et à l'expression corporelle (45 minutes par semaine).

→ Filière instrumentale

Séquence apprentissage :

- Pratique collective

Les élèves doivent assister obligatoirement à un cours de pratique collective (chorale ou orchestre).

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les listes des ensembles et orchestres sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus ».

Séquence parcours :

NOUVEAU :

Le conservatoire propose des modules optionnels aux élèves inscrits en séquence parcours.

Les élèves souhaitant s'inscrire dans les modules devront préciser leur choix sur le serveur, dans la partie texte libre.

ATTENTION : Les élèves doivent valider au minimum 2 modules optionnels en parcours Allegro et 1 module optionnel en parcours Presto pour passer le brevet 2.

Le nouveau règlement des études s'appliquant à compter de la rentrée 2020/2021, la validation de ces modules ne s'appliquera qu'à compter des brevets qui seront passés en 2024.

Sur le site de la
Ville de Limoges

La liste des modules optionnels est à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus ».

Séquence approfondissement :

- **Modules de Formation musicale**

Les élèves souhaitant s'inscrire en approfondissement (4 modules de 45 minutes à réaliser sur l'ensemble du cursus pour valider le CEM) devront préciser leur(s) choix sur le serveur, dans la partie texte libre.

- **Musique de chambre**

Une réunion de rentrée (finalisation des ensembles et des horaires) se tiendra le mardi 2 septembre à 18h00.

Pour toutes les séquences :

- **Choix du créneau de pratique instrumentale**

Les réunions de rentrée des professeurs d'instruments auront lieu le vendredi 5 septembre 2020 de 17h00 à 19h00 au Conservatoire.

➔ **Filière voix**

Le conservatoire propose deux chorales hors cursus pour lesquelles il n'y a pas obligation de suivre des cours de formation musicale :

- « La Chanterie » pour les élèves des classes primaires à partir du CE1 (répétitions les mardis de 17h15 à 18h45)
- « le chœur MIKADOS » pour les collégiens (répétitions les vendredis de 17h30 à 19h00)

Pour s'inscrire, il suffit de préciser votre souhait de participer à l'une de ces chorales sur le serveur dans la partie « texte libre ».

➔ Musique traditionnelle

Des réunions de rentrée seront organisées avec les professeurs début septembre au conservatoire.

Droits d'inscription et location d'instrument

Les cours sont dispensés gratuitement. Seuls des droits d'inscriptions fixés par délibération du 2 juin 2020 sont dus.

NOUVEAU :

Chaque famille, si elle le souhaite, aura la possibilité de régler les frais d'inscription (supérieurs à 45 €) en trois fois. Ce choix est à préciser lors de la réinscription sur le serveur (dans l'onglet « famille »).

Pour tout renseignement concernant la location d'instrument, vous pouvez contacter Nadine PEYRATOUT.

Tel : 05 55 45 95 73 Courriel : nadine.peyratout@limoges.fr

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les tarifs 2020-2021 sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « En savoir plus»

MÉDIATHÈQUE MUSICALE

Pour tout renseignement concernant la bibliothèque, Sandrine BOISSOUX et Isabelle MOURGAUD sont à votre disposition.

Tél : 05 55 45 95 54

Pour tout renseignement complémentaire contacter le service « scolarité-examens » du conservatoire.

Tél : 05 55 45 95 61 / 05 55 45 95 62 / 05 55 45 95 78

Courriels : crr.scolarite@limoges.fr

crr.examens@limoges.fr